PLAN D'ACTION SUR LE SIDA AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉSUMÉ DES POINTS SAILLANTS

OBJECTIFS

- Prendre les mesures nécessaires, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, pour protéger le personnel de la Fonction publique qui pourrait potentiellement être exposé au virus du sida dans le cadre de son travail.

- Assurer, conformément à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que toute autre loi afférente, la protection des droits des personnes séropositives ou sidatiques.

MESURES (exposition du personnel au virus)

- Consultation d'experts afin d'identifier les activités pour lesquelles le personnel de la Fonction publique risque d'être exposé au virus professionnellement et prendre les mesures nécessaires.

- Révision de la Directive concernant les services de premiers soins afin d'y intégrer des mesures spécifiques aux maladies infectieuses.

- Sensibilisation des secouristes à la problématique des maladies infectieuses.

- Examen avec le concours du ministère des Affaires internationales de la problématique de la santé et la sécurité du travail du personnel affecté à l'étranger.

- Consultations juridiques concernant des recours possibles par du personnel ayant contracté le virus dans le cadre de son travail.

MESURES (protection des droits des personnes atteintes)

- Examen des régimes de retraite ainsi que des dispositions des directives sur les conditions de travail, des régimes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-traitement afin de s'assurer qu'ils ne soient pas discriminatoires.

- Consultation des syndicats et des associations d'employés quant aux modalités de réception et de traitement des plaintes reliées à des motifs de discrimination inscrits à la Charte des droits et libertés.

- Sessions de formation à l'intention des représentants des directions des ressources humaines et des responsables ministériels des programmes d'aide aux employés. Ces activités seront réalisées sous la responsabilité de l'Office des ressources humaines en collaboration avec la Commission des droits de la personne.

- Prévention, information et formation au sujet du sida dans le cadre des programmes d'aide aux employés des ministères et organismes: brochures, guides ou sessions d'information. La réalisation de ces activités sera sous la responsabilité de chacun des ministères et organismes. Ils pourront par ailleurs recourir à l'Office des ressources humaines pour obtenir un support en cette matière.

- Lettre adressée aux sous-ministres, aux dirigeants d'organismes exposant les responsabilités de chaque gestionnaire en matière de sida.

Ce plan d'action pourra être révisé compte tenu de l'évolution des connaissances en la matière.

RESPONSABILITÉS

Les mesures du plan d'action sont sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor à l'exception de celles expressément identifiées comme relevant d'autres organismes.

ÉCHÉANCIER

Ces mesures doivent s'effectuer au cours de l'exercice 1991-1992. Certaines mesures sont cependant à caractère continu compte tenu des mises à jour nécessaires.

I D A

LIEU DE TRAVAIL

INVESTIR DANS L'ACTION

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Centre québécois de coordination sur le sida

92-04295/

REMERCIEMENTS

Ce document a été le fruit du travail et des conseils des personnes et des groupes sous-mentionnés. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration.

COORDINATION

Mme Nicole Marois, Centre québécois de coordination sur le sida, ministère de la Santé et des Services sociaux

COMITÉ CONSULTATIF

Mme Mance Carignan, Me Daniel Carpentier, M. Haïlou Wolde-Giorghis, Commission des droits de la personne du Québec

Mme Lucie Dagenais, M. Charles Prévost, Confédération des syndicats nationaux

Mme Nicole de Sève, M. Marc Chantilly, Centrale de l'enseignement du Québec

Dr Gilles Mathieu, Bell Canada

Dr Alain Neveu, Association des médecins du travail du Québec

Dr Élise Roy, Comité provincial de la santé au travail des DSC du Québec

Mme Lise Roy, Conseil du patronat du Québec

M. Jean Sylvestre, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

COLLABORATION

Dr Paul Cappon, Centre d'études sur le sida

Mme Claire Deronzier, Centre québécois de coordination sur le sida,ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Jean Dion, Mme Anne Parent, ministère du Travail du Québec

M. Michel Levert, Conseil du trésor du Québec

Me Louise Richard, ministère de la Santé et des Services sociaux

Dr Jean Robert, Département de santé communautaire de l'hôpital St-Luc, Montréal

Dr David Roy, Centre de bioéthique, Institut de recherches cliniques de Montréal

Dr Dominique Tessier, Alarie Tessier consultants

SECRÉTARIAT

Mme Francine Dallaire

RÉDACTION - SUPERVISION

M. Yves Bédard

Note: La forme masculine utilisée dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.

This document is also available in English under the title
Aids in the workplace, let's do something about it.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1991
ISBN 2-550-21079-4

Gouvernement
du Québec

Aux employeurs, aux syndicats et aux employés du secteur privé

Le sida est une réalité à laquelle nous devons tous faire face. Mais pour affronter son caractère épidémique et les réactions qu'il provoque au sein de la population, nous ne disposons que d'un seul recours: la prévention. Or, celle-ci n'est possible que si la population est bien renseignée sur la nature du problème et sur les mesures à prendre pour en limiter les effets. Un programme de lutte contre le sida a déjà été mis en place pour remplir cet objectif d'information.

Le sida est toutefois susceptible de poser des problèmes nouveaux dans le milieu du travail. Les projections démontrent en effet qu'employeurs, syndicats et employés feront inévitablement face à son apparition dans leur environnement immédiat. Il est donc important qu'ils s'y préparent dès maintenant.

Parce qu'ils réunissent chaque jour un nombre élevé de citoyens, les milieux de travail représentent des tribunes privilégiées pour la diffusion d'information sur le sujet. Ils peuvent donc faciliter l'apprentissage de comportements sûrs et permettre qu'une attitude de compréhension et d'acceptation se développe à l'égard des personnes atteintes du sida.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Travail sont conscients de la nécessité, pour les employeurs du secteur privé, de prendre les mesures qui s'imposent pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Ensemble, nous les invitons à participer au programme de lutte contre le sida. En leur fournissant ce guide d'éducation, nous voulons leur apporter un appui tangible.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à tous leurs employés et aux syndicats, les meilleurs succès dans ce projet.

Le ministre du Travail, Normand Cherry

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,
Marc-Yvan Côté

Table des matières

L'urgence d'agir 7

Derrière les chiffres, une réalité 9

Une épidémie d'épidémies 13

Comprendre le sida 15

Éducation et politique sur le sida en milieu de travail 19

Une stratégie d'action 21

Se mobiliser pour une plus grande qualité de gestion 23

Lignes directrices d'une politique sur le sida 25

Le programme d'éducation sur le sida 27

Ressources et renseignements 29

Modèle d'atelier sur le sida 31

Modèle de lettre sur le sida adressée aux employés 33

Modèle d'article sur le sida pour le bulletin de l'entreprise 35

Modèle de mémorandum sur le sida 37

Matériel éducatif 39

Description des ressources 43

Liste des ressources sur le sida 45

L'urgence d'agir

À l'heure du libre-échange et de la globalisation des marchés, l'entreprise québécoise fait face à une vive concurrence. Toutes sortes de pressions (économiques, technologiques, environnementales, culturelles ou autres) s'exercent sur elle et l'obligent à atteindre un haut niveau de compétitivité. Pour relever le défi avec succès, elle doit faire preuve d'excellence et viser la qualité sur tous les plans.

Pour l'entreprise privée comme pour les organismes publics, les grandes mutations sociales que nous vivons imposent une stratégie axée sur la gestion du changement. La réussite d'une telle stratégie repose entre autres sur la participation du personnel aux projets de l'organisation. Afin de favoriser cette participation, le gestionnaire doit mobiliser et responsabiliser ses employés.

Aujourd'hui, un problème d'envergure planétaire hante les collectivités et risque, dans un avenir rapproché, de devenir une source de préoccupation majeure pour les gestionnaires. Le sida est en effet une réalité à laquelle de plus en plus d'entreprises se heurteront. Car le virus qui en est la cause, et qui permet à cette maladie mortelle et incurable de se développer, atteint un nombre croissant de personnes. Il faut même prévoir une recrudescence des problèmes que la peur, l'ignorance et les préjugés devant les personnes atteintes du virus peuvent engendrer dans les milieux de travail (méfiance, inquiétude, discrimination, diminution de la productivité, poursuites légales, etc.).

La probabilité de plus en plus grande que des employés aient à côtoyer une personne atteinte du virus dans l'exercice de leurs fonctions impose aux entreprises de prendre des mesures adéquates pour mieux informer leur personnel au sujet du sida et de tout ce qui l'entoure. L'information est la seule arme dont nous disposons pour combattre cette maladie et les réactions négatives qu'elle suscite.

L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit pour l'entreprise de contribuer à la prévention de deux phénomènes aux ramifications complexes: la transmission du virus du sida dans la population adulte économiquement active et la discrimination ou le harcèlement en milieu de travail des personnes atteintes du virus.

Un programme de lutte contre le sida a été mis en place à l'échelle provinciale et vise les mêmes objectifs de prévention pour l'ensemble de la population. Les entreprises sont invitées à y participer par l'adoption d'une politique interne sur le sida et par la mise sur pied d'un programme d'information et d'éducation destiné à leur personnel.

Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans le cadre de ce programme. En incitant les membres de leur milieu à modifier leurs comportements, tant dans leur vie privée que dans leur vie au travail, elles contribueront à relever l'un des plus importants défis sociaux que l'humanité ait rencontrés.

Derrière les chiffres, une réalité

LES DERNIERS CHIFFRES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Cas déclarés de sida

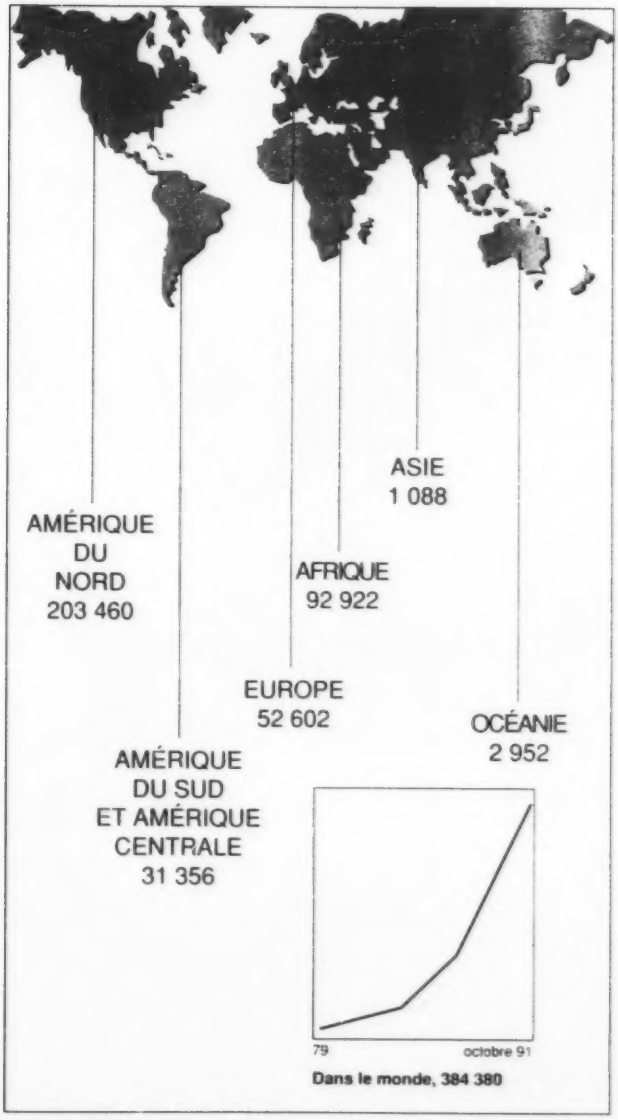

Source: Centre fédéral sur le sida
Octobre 1991

OÙ EN EST L'ÉPIDÉMIE AU CANADA?

Cas déclarés de sida

Distribution géographique (nombre=5349)

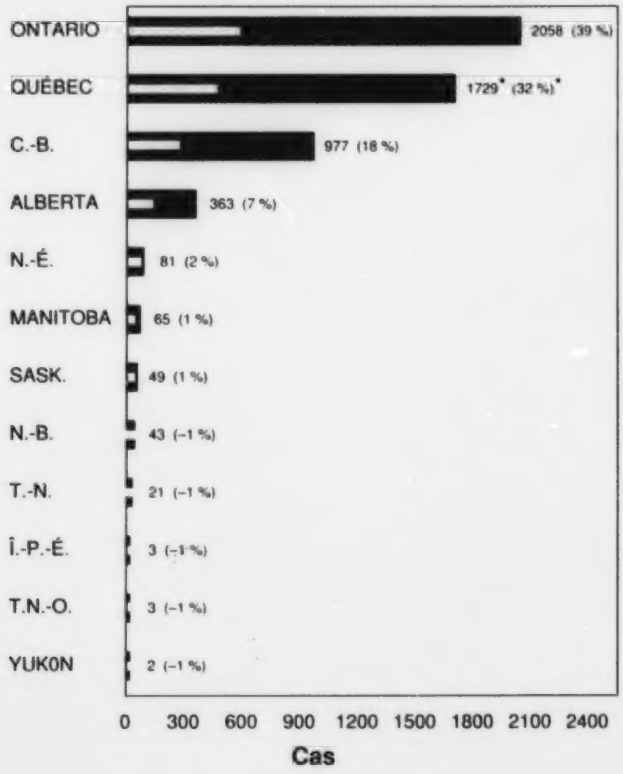

Nombre de cas Total (%)

Source: Centre fédéral sur le sida
Octobre 1991

*Source: Préparé par le Centre d'études sur le sida pour le Centre québécois de coordination sur le sida
Septembre 1991

CAS DÉCLARÉS DE SIDA SELON L'ÂGE ET LE SEXE POUR LE QUÉBEC

Total des cas selon le groupe d'âge et le sexe (nombre=1729)

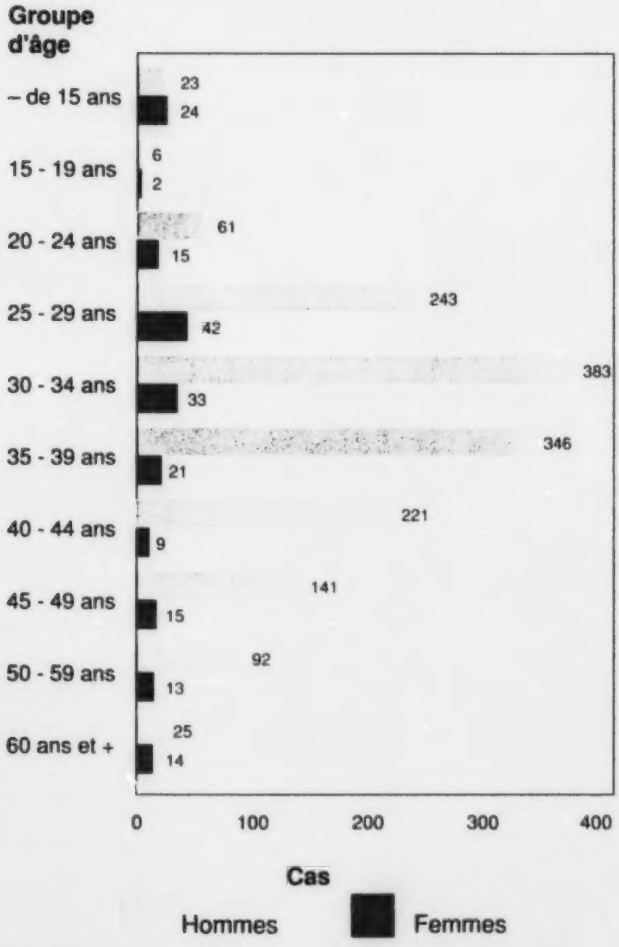

Source: Préparé par le Centre d'études sur le sida pour le Centre québécois de coordination sur le sida
Septembre 1991

DISCRIMINATION
INTOLÉRANCE
PRÉJUGÉS
SIDA
PEUR
INFECTION PAR LE VIH

Une épidémie d'épidémies

Le sida a dérouté l'ensemble de la communauté scientifique internationale. En effet, malgré l'avancement des connaissances et l'existence de multiples programmes de surveillance des agents infectieux, un virus a su déjouer les contrôles épidémiologiques et ébranler nos certitudes en matière de santé publique en s'introduisant au coeur même du système immunitaire humain.

Sans distinction de race, de langue ou d'orientation sexuelle, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), qui est à l'origine du sida, a frappé partout à travers le monde et a donné naissance à plusieurs épidémies (voir l'illustration ci-contre):

- le sida, stade ultime de l'infection, où s'installe la maladie qui décime principalement la population adulte économiquement active (88% des victimes du sida sont âgées de 20 à 50 ans);
- l'infection par le VIH, qui laisse présager le développement du sida, mais qui peut être imperceptible et dont l'étendue est inconnue;
- la peur, les préjugés, l'intolérance et la discrimination manifestés à l'endroit des personnes touchées par l'un ou l'autre des deux premiers types d'épidémies.

De nature sociale, mais échappant aux aspects purement biomédicaux du sida, l'épidémie de réactions négatives à l'égard des personnes infectées n'en demeure pas moins tout aussi néfaste que les autres, car elle remet en cause les droits et la dignité de ces personnes et peut même nuire aux efforts de prévention auxquels nous devons tous consentir pour limiter l'étendue du fléau.

Comprendre le sida

Si la prévention est essentielle pour ralentir l'action épidémique du virus, son efficacité repose d'abord sur une bonne information. Inspirés par les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les renseignements qui suivent permettent de saisir les aspects fondamentaux du problème.

1. La source du sida: le VIH

Le sida, ou le *syndrome d'immunodéficience acquise*, est causé par un virus appelé VIH, ou *virus de l'immunodéficience humaine*. Ce virus a la particularité de s'attaquer au système immunitaire chargé d'assurer la défense de l'organisme humain contre les microbes de toutes sortes qui l'agressent.

Une personne peut être porteuse du virus sans pour autant présenter de symptômes ou de signes extérieurs de maladie, car le VIH peut incuber pendant plusieurs années dans l'organisme avant que le sida ne se déclare. Cette personne est alors porteuse *asymptomatique* du VIH et peut donc le transmettre à son tour.

Détruisant les défenses immunitaires, le VIH diminue la résistance aux maladies infectieuses et ouvre la porte à certains cancers. Ce sont surtout ces infections et ces cancers qui provoquent la mort des personnes atteintes du sida.

2. Un problème de portée mondiale

À ce jour, quelque 384 000 cas de sida ont été signalés dans plus de 150 pays. On croit que si l'on ajoutait tous les cas qui n'ont pas été portés à la connaissance de l'OMS, le chiffre grimperait autour de un milion. On constate donc qu'*aucune collectivité ne peut échapper à la menace du sida* : le VIH ne connaît pas de frontières géographiques ou sociales.

On estime également qu'en plus des cas de sida officiellement répertoriés, de 8 à 10 millions de personnes dans le monde sont déjà porteuses du VIH et sont ainsi susceptibles de développer le sida dans les années qui viennent.

3. Connaître la transmission du VIH pour l'éviter

Le VIH se transmet de quatre manières:

- par des relations sexuelles, qu'elles soient homosexuelles ou hétérosexuelles;
- par le partage d'aiguilles, de seringues ou d'instruments perforants contaminés et non stérilisés;
- par transfusion sanguine (depuis 1985, toutefois, afin que soit évitée cette forme de contamination, les produits sanguins sont testés systématiquement);
- par la mère infectée à son enfant (pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement).

4. Pour prévenir la transmission sexuelle du VIH

Il est possible d'éviter la transmission sexuelle du VIH. Ne pas avoir de rapport sexuel ou n'en avoir qu'avec un seul partenaire qui est fidèle et non infecté sont les moyens les plus sûrs. Autrement, dans la mesure du possible, il faut limiter le nombre de partenaires sexuels et *utiliser un condom de latex* du début à la fin de toute relation sexuelle.

5. Pour empêcher la propagation sanguine du VIH

Lorsqu'une personne est infectée par le VIH, elle développe des anticorps que l'on peut détecter dans le sang. Le sang destiné aux transfusions est soumis à des analyses et rejeté s'il est contaminé. Au Canada, depuis 1985, ces tests sont effectués systématiquement et ont permis d'enrayer la transmission par transfusion sanguine.

Tout le matériel de prélèvement utilisé lors de dons de sang est stérile, il n'y a donc aucun risque de s'infecter en donnant de son sang.

Quant aux aiguilles et autres instruments perforants (aiguilles servant à l'acupuncture, au tatouage, au perçage d'oreilles; instruments médicaux ou dentaires, etc.) qui pourraient permettre au VIH de s'introduire dans le sang, ils ne représentent aucun danger non plus *s'ils sont stérilisés avant chaque usage*. Les toxicomanes qui continuent de s'injecter de la drogue par voie intraveineuse doivent utiliser du matériel jetable ou désinfecté et ne le partager avec personne.

6. Le VIH ne se transmet pas n'importe comment

Le VIH *ne se propage pas par des contacts usuels* (poignée de main, toucher, étreinte, etc.). Il ne se transmet pas non plus par les aliments, l'eau, la vaisselle, les éternuements, la toux, les insectes, les piscines ou les toilettes. Il n'y a donc pas de risque d'être contaminé à la suite de contacts sociaux courants ou avec des objets du quotidien, que ce soit à l'école, au travail ou ailleurs.

7. Le test pour la détection des anticorps du VIH

Le test pour la détection des anticorps du VIH est gratuit et n'est obligatoire qu'en de *rares occasions* (dons de sang, d'organes, de tissus, d'ovules, de sperme). Il existe au Québec quatre centres de dépistage anonyme et confidentiel (ces centres sont précédés d'un* dans la liste des ressources). En raison des conséquences qui peuvent en découler, les personnes qui désirent subir le test doivent au préalable consulter un spécialiste de la santé.

Le test ne constitue pas une solution de rechange aux mesures préventives, car il ne prémunit aucunement la personne contre les risques d'infection. De plus, pour que l'on soit en mesure de détecter le virus, environ trois mois doivent s'écouler entre le début de l'infection et la réalisation du test. Une personne ayant des raisons de croire qu'elle a pu être contaminée dans un passé récent doit donc prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas propager le virus à son tour pendant les trois mois qui précèdent le test.

Selon que le VIH a été détecté ou non lors du test, la personne est dite *séropositive* ou *séronégative*.

8. Une dignité à préserver

Compte tenu des modes de transmission du VIH et des moyens de la prévenir, *il n'y a pas de raison d'entretenir des craintes* devant les personnes séropositives ou atteintes du sida. Il est du devoir de tous de faire en sorte que ces personnes gardent leur dignité et ne fassent l'objet d'aucune discrimination. Elles ont besoin d'appui pour supporter les épreuves physiques et psychologiques auxquelles elles sont confrontées.

9. L'information et l'éducation sont essentielles

C'est uniquement par la *modification des comportements* que l'on peut espérer ralentir la propagation du VIH. L'information et l'éducation sont donc essentielles

dans la lutte contre le sida, d'autant plus qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun médicament pour le guérir, ni vaccin pour le prévenir. Pour accroître les chances d'endiguer le problème, la société doit pouvoir compter sur la collaboration et les efforts de toutes les instances susceptibles d'exercer une influence favorable sur les citoyens. Les entreprises, par une action dans les milieux de travail, peuvent contribuer de façon notable à ce projet d'information et d'éducation de la population.

10. Au Québec, les milieux de travail se mobilisent

Des programmes nationaux de lutte contre le sida ont été mis de l'avant dans presque tous les pays du monde. Ils ont pour objet d'informer et d'éduquer les gens afin qu'ils comprennent l'ampleur du problème et les moyens de se protéger contre l'infection.

Au Québec, un programme de lutte contre le sida a été mis sur pied et un plan d'action a été élaboré en fonction des milieux de travail afin d'inciter les gestionnaires, les syndicats et les employés à établir une politique non discriminatoire sur le sida. Ce plan d'action devrait également comporter des activités d'éducation et d'information destinées à tout le personnel.

Éducation et politique sur le sida en milieu de travail

Malgré des efforts répétés visant à informer le public à propos du sida et des modes de transmission du VIH, un sentiment de crainte continue d'être présent dans la population et peut se traduire par le rejet des personnes atteintes. Les milieux de travail ne sont pas à l'abri de ce risque. Là comme ailleurs, l'ignorance et les préjugés tenaces peuvent donner lieu à des gestes ou à des comportements discriminatoires qui contreviennent aux droits fondamentaux de la personne. Devant la probabilité que ces situations malheureuses surviennent un jour chez elles, les entreprises doivent assumer leurs responsabilités et mettre tout en oeuvre pour éviter de telles entraves aux droits des personnes atteintes.

Les entreprises ont d'ailleurs tout intérêt à intervenir auprès de leurs employés et à prendre part à ce grand projet d'information de la population. Les gestionnaires peuvent en effet se sentir tout à fait démunis devant certaines réactions négatives du personnel à l'endroit d'un employé porteur du virus. Ces réactions peuvent soulever d'importants problèmes d'ordre juridique et administratif (gestion des ressources humaines, gestion des avantages sociaux, gestion des régimes d'assurance collective, etc.). Elles risquent d'avoir de fâcheuses conséquences sur la productivité, en plus de jeter du discrédit sur la direction et de ternir la réputation de l'entreprise ou de l'organisme.

Devant le phénomène du sida, les employeurs doivent faire preuve de leadership et exprimer clairement leur volonté d'agir. En se dotant d'un programme d'action interne complet sur le sida, ils témoignent d'un souci en matière de santé et de sécurité au travail. Ils manifestent ainsi non seulement leur soutien à l'endroit du personnel mais aussi leur engagement social. Voilà pourquoi toute initiative destinée à informer les employés sur le sida et sur ses modes de transmission ne peut que contribuer à maintenir un climat harmonieux dans l'entreprise. Que cette initiative soit le fait de l'employeur, du syndicat ou des employés importe peu, puisque c'est sur l'organisation tout entière que les résultats rejailliront. L'essentiel, d'ailleurs, c'est que cette initiative conduise à des actions tangibles et qu'elle soit développée dans un esprit de concertation entre les parties concernées. Car c'est par les efforts conjugués de celles-ci qu'une action orientée vers le mieux-être des employés et la qualité de vie au travail pourra être menée à bien.

Concrètement, deux grands objectifs devraient motiver les employeurs, les syndicats et les comités formés à ces fins dans la mise au point d'une intervention en milieu de travail:

- l'adoption d'une politique claire sur le sida, qui énonce des règles de conduite en tenant compte de la réalité des milieux et des groupes de travail;
- la mise sur pied d'activités destinées à faire mieux comprendre le sida et les modes de transmission du VIH, et à favoriser une attitude plus humaine envers les personnes porteuses du virus.

Une stratégie d'action

Pour être en mesure d'atteindre les objectifs visés, employeurs, syndicats et employés doivent développer une stratégie commune et suivre des étapes qui leur permettront de prendre en considération tous les aspects du problème. Il s'agit pour eux:

- de former un comité chargé de mener la réflexion et d'effectuer les travaux devant conduire à une politique et à un programme d'éducation sur le sida;
- d'énoncer clairement la position de l'entreprise par rapport au sida et à ce qu'il implique;
- d'élaborer une politique claire sur le sida;
- d'identifier les besoins spécifiques du personnel en matière d'information et d'éducation;
- de mettre au point des programmes d'information et d'éducation pour les employés;
- de déterminer les règles de conduite à suivre pour faire face à l'apparition du sida dans l'entreprise;
- de former un comité ou de désigner un responsable chargé de maintenir le dossier à jour auprès du personnel et d'informer les nouveaux employés.

La réalisation de ces opérations permettra à tous ceux qui participent à la vie de l'entreprise d'avoir une information claire sur les modes de transmission du VIH et réduira d'autant les craintes et appréhensions dues à l'ignorance.

Se mobiliser pour une plus grande qualité de gestion

En quête d'excellence, l'entreprise d'aujourd'hui affronte toutes sortes de défis qu'elle doit relever par une gestion stratégique de la productivité, par un esprit d'innovation et par la mobilisation de ses ressources humaines. Afin de satisfaire à ces exigences, le gestionnaire doit faire preuve de leadership et d'une capacité d'adaptation au changement. S'il veut être en mesure de choisir les moyens appropriés pour s'ajuster aux nouvelles situations, il ne peut se contenter d'être à la remorque des événements; il doit plutôt en suivre l'évolution pas à pas, ou mieux encore, la prévoir. Car s'adapter aux problèmes nouveaux qui surgissent consiste non seulement à y réagir, mais aussi à les prévenir.

L'employeur aspirant à la gestion de la qualité totale sait que les questions reliées à la santé et à la sécurité de ses employés comptent parmi les défis qu'il doit relever et qu'elles requièrent de sa part une attention particulière. À l'aube des années 1990, il doit saisir l'ampleur des phénomènes reliés au sida et entrevoir la possibilité que son entreprise soit confrontée un jour à ce problème. D'où la nécessité qu'une politique sur le sida définisse les règles à suivre au sein de l'entreprise et que des activités d'information soient organisées auprès des employés. C'est seulement à cette condition, en effet, qu'une réaction planifiée, plutôt qu'improvisée, pourra suivre l'éventuelle apparition du sida dans le milieu de travail.

La mise au point d'une telle politique sera bénéfique à plus d'un titre pour l'entreprise puisqu'elle lui permettra:

- d'éviter des situations de crise provoquées par la présence d'une personne atteinte et, par conséquent, de maintenir la productivité et la qualité de vie au travail;
- de se soustraire aux dépenses de formation occasionnées par le remplacement des personnes atteintes et de continuer de bénéficier de leurs qualifications et de leur expérience;
- de faire preuve d'un esprit d'ouverture et d'un sens des responsabilités devant un grand défi de société et de mériter ainsi le respect de son personnel;
- de supporter et de protéger les employés infectés par le VIH au même titre que ceux atteints de toute autre maladie;

- de se mettre à l'abri contre des poursuites de la part de personnes infectées victimes de discrimination ou de harcèlement sur les lieux de travail;
- de projeter l'image positive d'une organisation responsable et humaine.

Lignes directrices d'une politique sur le sida

Une politique sur le sida définit les règles adoptées par un milieu de travail dans la lutte contre cette maladie et ses multiples implications. Elle devrait faire l'objet d'une consultation auprès du syndicat et des employés afin de susciter l'adhésion des travailleurs.

L'élaboration d'une politique sur le sida devrait reposer sur le respect des principes suivants, reconnus par des organisations internationales comme la Communauté économique européenne, le Bureau international du travail et l'Organisation mondiale de la santé, et mis en application par bon nombre de gouvernements et d'entreprises des secteurs public et privé:

1• Les personnes atteintes du VIH *sont titulaires des mêmes droits et libertés fondamentaux que tout individu*, notamment des droits à l'inviolabilité de la personne, à la dignité, au respect de la vie privée et au secret professionnel. Elles ne doivent faire l'objet *d'aucune discrimination ni de harcèlement.*

2• Les preuves scientifiques et épidémiologiques démontrent que les personnes atteintes du sida ou porteuses du VIH *ne représentent pas un risque d'infection pour leurs collègues dans les contacts ordinaires qui surviennent sur des lieux de travail.*

3• Les personnes atteintes du VIH *ont droit au travail.* Si elles sont dans l'incapacité d'exercer normalement leurs fonctions à cause de leur état, elles *ont droit aux mêmes congés de maladie et avantages sociaux qu'un employé atteint d'une autre maladie.* Elles ont également *le droit de réintégrer leur travail* si ultérieurement, leur condition le leur permet .

4• L'employeur ne doit exercer ni tolérer dans son milieu de travail *aucune forme de discrimination ou de harcèlement* à l'égard des personnes infectées par le VIH, que ce soit à l'embauche, en cours d'emploi ou dans les rapports du personnel avec la clientèle.

5• Les dirigeants de l'entreprise et des syndicats doivent *mettre au point, diffuser et mettre en vigueur une politique non discriminatoire et un programme d'éducation sur le sida* dont la formulation doit être faite en termes simples, clairs et non ambigus.

6• Les dirigeants de l'entreprise et des syndicats, en collaboration avec les services de santé publique, *s'engagent à informer le personnel sur la nature de l'infection par le VIH et sur ses modes de transmission.*

7• *L'employeur ne doit pas requérir*, de la part d'un candidat à l'embauche ou d'un employé, *d'informations de nature médicale ou personnelle, ni de test visant à déterminer si la personne est porteuse du VIH.*

La seule exception à ce principe peut survenir lorsqu'un test de dépistage est exigé dans un pays *où le travailleur accepte de se rendre.*

Enfin, un employé peut consentir à subir un test après avoir été accidentellement exposé à des liquides biologiques ou à du sang, mais seulement après une visite de « counseling » chez une personne qualifiée. *Dans tous les cas, le test doit être réalisé avec le consentement de l'employé.*

8• L'employeur a *l'obligation de protéger la confidentialité des dossiers médicaux* de ses employés et doit prendre toutes les dispositions pour le faire. Toute information concernant le dossier médical doit être conservée sous la responsabilité du professionnel de la santé. Celui-ci, en conformité avec son code de déontologie, ne doit divulguer aucune information pouvant révéler la nature du diagnostic médical. *Seule l'information concernant l'aptitude au travail peut être communiquée à l'employeur.*

9• Dans les milieux de travail où il existe un risque *particulier* d'exposition au VIH (dans les services de santé, par exemple, où les travailleurs peuvent être exposés au sang), l'employeur doit *offrir des programmes d'éducation et d'entraînement et fournir le matériel nécessaire à la mise en application des procédures de contrôle de l'infection. Il doit s'assurer que ces mesures soient respectées.*

Le programme d'éducation sur le sida

La mise sur pied d'un programme d'éducation est un moyen efficace de sensibiliser les employés aux questions que soulève le sida dans la vie privée et en milieu de travail.

Puisque l'un des objectifs d'un programme d'éducation est d'enrayer les attitudes négatives à l'endroit des personnes atteintes, il faut veiller à ce que l'information véhiculée dans ce cadre *soit dénuée de tout jugement de valeur et de tout préjugé.*

Quelques sujets d'un programme d'éducation :

- les aspects médicaux du sida;
- les modes de transmission du VIH;
- la prévention;
- le test pour la détection des anticorps du VIH;
- les aspects éthiques et légaux;
- les aspects psychosociaux;
- les recours contre la discrimination;
- la politique de l'entreprise;
- les ressources publiques et communautaires.

Comment diffuser l'information

Afin de maintenir l'intérêt des employés, le programme d'éducation doit prévoir plusieurs manières de diffuser l'information. Selon les moyens disponibles et les besoins, des opérations comme celles qui suivent peuvent être menées:

- désignation d'une personne ou d'un groupe à titre de responsable du dossier au sein de l'entreprise;
- distribution de documents sur le sida;
- exposition d'affiches dans les endroits stratégiques (salle de repos, cafétéria, etc.);
- réunions avec le personnel;
- conférences de spécialistes;
- présentation de documents audiovisuels sur les lieux de travail;

- publication d'articles dans le bulletin de l'entreprise;
- communications intégrées aux programmes d'accueil et de formation des nouveaux employés;
- diffusion des coordonnées des ressources provinciales et locales;
- diffusion de messages ou de communiqués pour assurer la mise à jour de l'information sur le sida.

Ressources et renseignements

La lutte contre le sida a donné naissance à de nombreux groupes communautaires qui ont pour mission d'apporter un soutien aux personnes atteintes et à leurs proches.

De plus, le réseau de la santé et des services sociaux a développé une expertise médicale, légale et psychosociale à laquelle les entreprises peuvent faire appel dans la préparation de leur programme d'éducation et de leur politique sur le sida. Les entreprises peuvent aussi bénéficier de l'aide de spécialistes et obtenir une documentation abondante sur le sujet.

Pour obtenir de plus amples informations vous pouvez vous adresser aux ressources identifiées à la fin de ce document.

Ligne Info Sida-MTS

1-800-463-5656

C'est gratuit, c'est confidentiel,
c'est vraiment rassurant ...

Modèle d'atelier sur le sida

Introduction (5 à 10 minutes)

Mot de bienvenue par un gestionnaire

Présentation de la politique de l'entreprise (s'il y a lieu)

Présentation d'une bande vidéo (15 à 30 minutes, selon le document choisi)

Discussion (30 minutes)

Animation par un professionnel du milieu de la santé:

- mise en lumière des principaux éléments de la bande vidéo
- questions et réponses en groupe

Renseignements sur les ressources disponibles

Distribution de brochures ou de dépliants

Modèle de lettre sur le sida adressée aux employés

Expéditeur: La direction générale
Destinataires: Les employés
Objet: Programme de sensibilisation sur le sida

Mesdames, Messieurs,

Le sida est une maladie grave qui a tué des milliers de personnes dans le monde et contre laquelle on ne connaît pas encore de vaccin ni de traitement. C'est un microbe, appelé virus d'immunodéficience humaine (VIH), qui est à l'origine de cette maladie. Lorsqu'un individu est infecté par ce virus, il risque de développer le sida et d'en mourir. Le danger que représente cette maladie pour la société est si grand que notre compagnie a décidé de s'impliquer en adoptant une politique sur le sida et en vous offrant des activités d'éducation et d'information.

La seule arme dont nous disposons aujourd'hui pour lutter contre ce fléau est la prévention. Cela consiste à intervenir assez tôt pour empêcher que de nouvelles personnes ne s'infectent par manque d'information. Il s'agit aussi d'éviter des réactions comme la panique, la peur et la discrimination envers les personnes atteintes.

L'un des grands défis de notre programme est de dissiper les mythes et les fausses informations sur les modes de transmission du sida. Les médecins et spécialistes s'entendent pour dire que si une chose est bien connue à propos du sida, c'est la manière dont il se transmet, et surtout la manière dont il ne se transmet pas. Il n'y a aucun danger d'infection dans votre lieu de travail et le fait de l'occuper avec une personne atteinte du VIH n'augmente en rien votre risque personnel.

Par les activités que nous avons mises sur pied et par la politique que nous avons développée avec le syndicat, nous souhaitons faire de vous des gens bien informés. Nous espérons que vous poursuivrez ensuite notre travail en partageant ces connaissances avec votre famille et votre entourage, car l'information et l'éducation sont les seuls moyens de combattre cette épidémie.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président, **Le directeur général,**

Modèle d'article sur le sida pour le bulletin de l'entreprise

Le mot court sur toutes les lèvres, mais sait-on vraiment ce qu'est le sida?

Le sida, ou syndrome d'immunodéficience acquise, est une maladie due à la destruction du système immunitaire (système de défense du corps humain contre les microbes) par un virus appelé VIH. Le système immunitaire étant livré à la destruction, l'organisme, exposé à des infections graves et à certains cancers, devient vulnérable.

Comment le VIH se transmet-il?

Il existe quatre modes de transmission du VIH:

- la transmission sexuelle (relations homosexuelles ou hétérosexuelles);
- le partage d'aiguilles, de seringues ou d'accessoires contaminés et non stérilisés (injection de drogues ou de stéroïdes, tatouage, acupuncture, perçage d'oreilles, etc.);
- la transfusion sanguine (depuis 1985, toutefois, tous les produits sanguins sont testés et ceux qui sont contaminés sont éliminés);
- la mère infectée peut transmettre le virus à son enfant pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement.

Les personnes porteuses du VIh peuvent-elles transmettre la maladie?

Oui, les personnes séropositives, c'est-à-dire celles qui sont infectées par le VIH, qu'elles aient des signes apparents de maladie ou non, sont susceptibles de transmettre l'infection.

Le virus, en effet, a une longue période d'incubation dans l'organisme humain (on estime aujourd'hui qu'elle peut aller jusqu'à dix ans). Cela signifie que pendant tout ce temps, des gens peuvent avoir contracté le virus et être en bonne santé. Ils risquent néanmoins de développer le sida et d'être atteints de maladies graves. Toutes les personnes infectées par le VIH, qu'elles soient en bonne ou en mauvaise santé, peuvent donc transmettre le virus.

Sait-on comment le sida ne se transmet pas?

Oui, on sait que la plupart des situations dans lesquelles nous nous trouvons ne présentent aucun risque de transmission du virus.

Ainsi, les contacts sociaux courants (serrer la main à un collègue, partager un téléphone, des accessoires de bureau ou de la nourriture) ne contribuent pas à transmettre le virus du sida.

De même, le virus ne peut se transmettre dans les piscines, les toilettes, les gymnases, le métro et l'autobus. Il n'y a aucun danger non plus à donner du sang, à boire de l'eau à une fontaine publique, à envoyer les enfants à l'école ou à prendre une douche au vestiaire du centre sportif. Les animaux domestiques et les moustiques ne sont pas porteurs du virus et ne peuvent donc pas le transmettre.

Que peut-on faire pour éviter le sida?

C'est très simple parce que le virus du sida est difficile à attraper.

Avec tout nouveau partenaire, même si l'on pense bien le connaître, il faut avoir des relations sexuelles protégées par un condom de latex. Il faut aussi se méfier de l'alcool et des drogues qui réduisent la vigilance et peuvent ainsi provoquer des «oublis». De même, les voyages ou les surprises-parties sont propices aux contacts sexuels improvisés et non protégés. Il est donc prudent de toujours avoir un condom à portée de la main lorsqu'on est susceptible de se trouver dans des situations de ce genre.

Il ne faut pas utiliser les seringues ou les aiguilles usagées et souillées d'une autre personne si on s'injecte de la drogue, des stéroïdes ou si l'on se fait tatouer. Elles doivent d'abord être désinfectées avec de l'eau de Javel.

Modèle de mémorandum sur le sida

Dans la suite des programmes déjà mis sur pied pour améliorer la qualité de vie au travail, notre compagnie a décidé, conjointement avec le syndicat, de mettre en place une politique sur le sida et d'offrir à tous des activités d'information.

Le sida est un grave problème de santé. C'est aussi un grand défi de société. Notre compagnie, qui a toujours voulu innover en matière de politiques et de programmes d'aide à son personnel, veut renforcer son rôle en matière de droits des employés et particulièrement de ceux dont l'état de santé est compromis. Les personnes qui pourraient être infectées par le virus du sida ont les mêmes droits que celles qui souffrent d'une autre maladie ou d'un handicap et il nous paraît important de réaffirmer ce principe.

Le sida est un phénomène entouré de mythes et de préjugés. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur l'information et sur les stratégies d'éducation. Nous vous transmettrons dans les prochains mois des documents sur cette maladie, ses modes de transmission et surtout sur les moyens de s'en protéger.

Nous espérons que vous participerez en grand nombre aux activités d'information. Nous vous invitons également à contacter le service de santé ou la personne en charge du programme d'aide aux employés pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce sujet.

Le directeur général,

DOCUMENTATION ÉCRITE

REVUE

• ***Sida, les faits, l'espoir***, sous la direction du professeur Luc Montagnier, édition québécoise de la revue mise au point par l'Institut Pasteur, 1989.

Les revues sont en vente au prix de 6,95$ l'unité dans les librairies suivantes des Publications du Québec:

Succursale Édifice Marie-Guyart (G), Québec
Succursale Place Laurier, Sainte-Foy
Succursale Complexe Desjardins, Montréal
Succursale Promenades du Portage, Hull

Pour les commandes de 50 exemplaires et plus, communiquez avec le:

DSC de Verdun
Centre hospitalier de Verdun
4000, boulevard LaSalle
Verdun (Québec)
H4G 2A3
(514) 765-7315

50 exemplaires : 6,50 $ l'unité

100 exemplaires : 5,95 $ l'unité

1000 exemplaires : 4,95 $ l'unité

DÉPLIANTS

- ***Ce test est-il indiqué pour vous ?***
- ***Sida: tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sida sans jamais oser le demander***
- ***L'amour, ça se protège***

Ministère de la Santé et des Services sociaux:
Québec : (418) 643-3380
Montréal : (514) 873-2580

- ***Renseignements sur le sida en milieu de travail***

Centre fédéral sur le sida, Ottawa: (613) 957-1772

TROUSSE D'ÉDUCATION

- ***Le temps d'agir, le VIH et le sida en milieu de travail au Canada.***

La trousse complète est vendue au prix de 60 $ et comprend le matériel suivant (aussi vendu séparément) :

- le Guide à l'intention des gestionnaires (30 $)
- le Guide d'éducation du personnel (40 $)
- 3 brochures « *J'ai entendu dire qu'un de mes collègues a le sida* »

Source : Société canadienne du sida,
Ottawa (613) 230-3580

Distribuée au Québec par :

Comité Sida Aide Montréal,
3600 Hôtel-de-Ville,
Montréal, H2X 3B6
(514) 282-9888

DOCUMENTS VIDÉOGRAPHIQUES

- ***Le sida et le milieu de travail***

Ce document, présenté par l'Association canadienne de santé publique et par le Conseil du travail du Canada, traite des questions et préoccupations liées au sida en milieu de travail. Les opinions d'experts parmi les plus chevronnés, le Dr Alix Adrien, le Dr Catherine Hankins et le Dr Robert Remis, ont été recueillies. Une personne atteinte du sida, Mme Louise Lamothe, évoque les différentes questions en partant de sa propre expérience.

Langue: française

Durée: 22 minutes

Date: 1988

Format: VHS

Destiné aux employés et aux employeurs

Droit d'auteur: non

Coût: 20,00 $

Also available in English ***AIDS: The Workplace Facts***

AUTRES DOCUMENTS VIDÉOGRAPHIQUES

D'autres documents vidéographiques sur le sujet, et sur le sida en général, sont également disponibles pour emprunt auprès de l'Association canadienne de santé publique.

Renseignements:

Association canadienne de santé publique
1565, avenue Carling
Bureau 400
Ottawa (Ontario)
K1Z 8R1
(613) 725-3769

Description des ressources

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dispose, par son réseau décentralisé, de plusieurs ressources pour répondre aux besoins des entreprises. Ces ressources peuvent vous aider à mettre en place votre politique sur le sida et à développer des programmes de formation et d'éducation pour vos employés.

LE CENTRE QUÉBÉCOIS DE COORDINATION SUR LE SIDA

Le Centre québécois de coordination sur le sida a pour mandat de coordonner la mise en oeuvre du plan de lutte contre le sida. Il voit à planifier les actions de prévention, les services et les soins pour en assurer l'efficacité.

LES DÉPARTEMENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Ces départements, principalement intégrés aux centres hospitaliers, sont orientés vers les services à la communauté. Ils ont pour mandat général d'améliorer l'état de santé de la population du territoire qu'ils desservent et d'assurer la protection des citoyens, la prévention des maladies et la promotion de la santé. Ils servent aussi de ressources dans la formation et l'information en matière de santé.

LES CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les CLSC sont définis comme des établissements qui dispensent localement des services de santé et des services sociaux préventifs ou curatifs ainsi que des services de soutien à l'organisation de la communauté.

Il y a plus de 150 établissements répartis sur le territoire québécois. Pour les rejoindre, contactez les bureaux de renseignements du ministère de la Santé et des Services sociaux:

Québec: (418) 643-3380
Montréal: (514) 873-2580

LES ÉQUIPES DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE ANONYME

Quatre équipes d'intervention ont été mandatées par le Ministère pour offrir des services de dépistage anonyme et gratuit, du « counseling », ainsi que des services de soutien aux professionnels de la santé et des services sociaux. Elles prennent également part à des activités de prévention.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires contribuent largement aux efforts de lutte contre le sida. Ils offrent des services essentiels, tel le soutien aux personnes atteintes et à leurs proches, et jouent un rôle important dans la promotion du respect des droits des personnes atteintes et dans le développement de stratégies de prévention.

PROGRAMME SIDA EN MILIEU DE TRAVAIL

Dans le cadre du programme "sida en milieu de travail" de la société canadienne du sida, des coordonnateurs régionaux ont été mandatés au sein de groupes communautaires pour promouvoir le matériel d'éducation en milieu de travail, offrir des services de consultation aux entreprises et mener des séances d'éducation du personnel. Ces coordonnateurs apporteront aussi aide et support aux organismes régionaux, membres de la société canadienne du sida qui souhaitent faire la promotion du programme sida en milieu de travail. Pour la région de Montréal, la coordination est assumée par le Comité sida aide Montréal.

Liste des ressources sur le sida

POUR TOUT LE QUÉBEC

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Centre québécois de coordination sur le sida
3655, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2P4
(514) 873-9890

Info Sida-MTS: 1-800-463-5656
(ligne sans frais pour tout le Québec)

Coalition des organismes communautaires québécois
de lutte contre le sida (COCQ Sida)
C.P. 26
Succursale Delorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N6
(514) 521-7432

Comité Sida Aide Montréal (CSAM)
3600, Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2X 3B6
(514) 282-9888
Info-Sida (514) 282-9991
(Les frais d'interurbain sont acceptés.)

RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE

DSC de Gaspé
C.P. 120
Havre-de-Gaspé (Québec)
G0C 1S0
(418) 368-2443

DSC de Rimouski
150, avenue Rouleau
Rimouski (Québec)
G5L 5T1
(418) 724-8138

DSC du Grand-Portage
75, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 2A4
(418) 862-8261

RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

DSC de Chicoutimi
305, rue Saint-Vallier
Chicoutimi (Québec)
G7H 5H6
(418) 549-2195

DSC de Roberval
140, avenue Lizotte
Roberval (Québec)
G8H 1B9
(418) 275-4922

Mouvement d'information, d'éducation et d'entraide
dans la lutte contre le sida (MIENS)
C.P. 723
Chicoutimi (Québec)
G7H 5E1
(418) 693-8983

RÉGION DE QUÉBEC

DSC du CHUL
2050, boulevard Saint-Cyrille Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2K8
(418) 687-1090

DSC de Beauceville
253, côte de l'Hôpital
Beauceville-Ouest (Québec)
G0M 1A0
(418) 774-3126

DSC de l' Enfant-Jésus
1401, 18e Rue
Québec (Québec)
G1J 1Z4
(418) 649-5577

DSC de Lévis
143, rue Wolfe
Lévis (Québec)
G6V 3Z1
(418) 835-7120

DSC de Montmagny
350, boulevard Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3R8
(418) 248-6203

DSC du Saint-Sacrement
1050, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 4L8
(418) 682-7999

Info-Santé (Service d'information et de référence pour la région de Québec)
(418) 648-2626

**Équipe de prévention et de dépistage infection à VIH et sida région 03*
(418) 687-1090

Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le sida à Québec (MIELS)
575, boulevard Saint-Cyrille Ouest
Québec (Québec)
G1S 1S6
(418) 687-4310

RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES

DSC Sainte-Marie
3350, boulevard Royal
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5Z4
(819) 378-9813

DSC de la Mauricie
550, rue Broadway
Shawinigan (Québec)
G9P 1M3
(819) 537-9341

DSC Sainte-Croix
570, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1C1
(819) 477-6221

Bureau local d'intervention traitant du sida (BLITS)
CLSC Suzor-Côté
55, rue Monfette
Victoriaville (Québec)
G6P 1J8
(819) 758-7281

RÉGION DE L'ESTRIE

DSC du CHUS
3001, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N4
(819) 563-5555

**Centre de prévention et de dépistage anonyme du sida*
(819) 820-SIDA
1-800-363-7373

Intervention régionale et information sur le sida en Estrie (IRIS)
C.P. 1766
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N8
(819) 823-6704

RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

DSC du Lakeshore
175, chemin Stillview, bureau 310
Pointe-Claire (Québec)
H9R 4S3
(514) 694-2055

DSC Cité de la Santé de Laval
3333, boulevard du Souvenir
Chomedey, Laval (Québec)
H7V 1X1
(514) 686-2000

DSC Maisonneuve-Rosemont
5565, rue Sherbrooke Est, bureau 470
Montréal (Québec)
H1N 1A2
(514) 252-3970

DSC du Sacré-Coeur de Montréal
5400, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec)
H4J 1C5
(514) 338-2367

DSC de l'Hôpital Général de Montréal
980, rue Guy, bureau 300A
Montréal (Québec)
H3H 2K3
(514) 932-3055

DSC Sainte-Justine
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C5
(514) 345-4739

DSC Saint-Luc
1001, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3H9
(514) 281-4010

DSC de Verdun
4000, boulevard LaSalle
Verdun (Québec)
H4G 2A3
(514) 765-7315

Centre d'études sur le sida
DSC de l'Hôpital Général de Montréal
980, rue Guy, bureau 300A
Montréal (Québec)
H3H 2K3
(514) 932-3055

**Équipe sida-Centre-Ville (CLSC Centre-Ville)*
(514) 861-6644

**Centre d'intervention sida (CLSC Métro)*
(514) 934-0552

Comité sida-aide Montréal (CSAM)
3600,rue Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2X 3B6
(514) 282-9888

Comité des personnes atteintes du VIH (CPAVIH)
3600, rue Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2X 3B6
(514) 282-9888 (514) 281-8004

Groupe haïtien pour la prévention du sida
8000, 8e Avenue
Montréal (Québec)
H1Z 2V9
(514) 722-5655

Centre Pierre-Hénault
C.P. 198
Succursale Montréal-Nord
Montréal (Québec)
H1H 5L1
(514) 522-3339

RÉGION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

DSC de Lanaudière (Joliette)
1000, boulevard Sainte-Anne
Joliette (Québec)
J6E 6J2
(514) 759-9900

DSC de Saint-Jérôme
1000, rue Labelle, bureau 250
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5N6
(514) 436-5669

Action sida Laval
226, rue des Alpes, bureau 220
Pont-Viau, Laval (Québec)
H7G 3V8
(514) 668-1230

Comité solidarité St-Jérôme
355, Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5A9
(514) 431-7432

RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

DSC Charles LeMoyne
25, boulevard Taschereau, bureau 100
Greenfield Park (Québec)
J4V 2G8
(514) 466-5655

DSC de Valleyfield
110, chemin Larocque
Valleyfield (Québec)
J6T 4A8
(514) 371-6313

DSC du Haut-Richelieu
150, boulevard Saint-Luc
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A 1G2
(514) 348-7326

DSC Honoré-Mercier
2750, rue Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Y8
(514) 773-5501

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

DSC de l' Outaouais
1040, boulevard Saint-Joseph
Hull (Québec)
J8Z 1X9
(819) 777-3871

RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

DSC de l'Abitibi-Témiscamingue
CRSSS de l'Abitibi-Témiscamingue
Pavillon Laramée
1, 9e Rue
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2A9
(819) 764-3264

RÉGION DE LA CÔTE-NORD

DSC de la Côte-Nord
CRSSS de la Côte-Nord
691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec)
G5C 2A1
(418) 589-9845

CANADA

Association canadienne de santé publique
1565, avenue Carling, bureau 400
Ottawa (Ontario)
K1Z 8R1
(613) 725-3769

Centre fédéral sur le sida
301, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0L2
(613) 957-1772

Société canadienne du sida
1101-170, rue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5
(613) 230-3580